

### Xavier DARON Architecte DPLG

97400 Saint Denis 11 rue Moulin à Vent FAX: 0262 43 33 32

GSM: 0692 61 89 55



xavier\_daron@orange.fr

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°41

DU 14/08/2014

## "RESIDENCE GRANDE FONTAINE"

## TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 5 LLTS

22, 24, 26, 28 & 30 Ruelle Pavée, 97460 Saint Paul, Adresse:

PC n° PC 974415 12A0101

Présents	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	Х
ı	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
ı	M. RAMASSAMY	MAITRE D'OUVRAGE	0262 45 71 90	?	?	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M CARUSO	CT DIDES	0262 21 31 96	0262 21 88 91	0692 32 77 41	X
ı	M LEGALLAIS	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 85 49 03	X
Х	M GRONDIN	GRONDIN (lots 1 & 2)	0262 87 01 45	0262 69 84 92	0692 87 01 45	X
ı	M DIOMAT	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 21 66 21	X
ı	M DIJOUX	EEPB (lot 3)	0262 53 11 41	0262 92 06 61	0692 65 07 29	X
	M VANDENESSE	DLA (lot 4)	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	X
	M ROBERT	ECOI (lot 5)	0262 41 74 93	0262 41 74 93	0692 70 32 33	X

#### **AVANCEMENT DU CHANTIER**

Maison 30: existant: faux-plafond: en cours

Maison 30 : existant : voiles en blocs US de 9 : réalisé y compris enduits ; nettoyage de

<u>l'intérieur du logement non réalisé : à réaliser pour début de semaine prochaine</u>

Maison 30 : électricité : réseau dans logement existant : en cours

#### REMARQUES 2

GROS OEUVRE : effectif sur site = 4

RAPPEL (depuis 13/03/14): Tous logements : pose crochets de sécurité sur toitures à prévoir : réaliser préalablement plan de pose à soumettre au Moe & au CT pour validation. Des autocontrôles à produire pour pose de ces points de fixations. (PM: plan de pose: annoncé pour le 02/07/14; plusieurs fiches produits reçues par email, mais sans autre précision (chantier ? modèle proposé ? Etc...) donc à compléter PM: mise en demeure de l'entreprise attributaire de réaliser les travaux

RAPPEL / Tous logements : traitement antitermites :partiellement réalisé (en faces extérieures, mais pas en faces intérieures sous VS) : complété sauf en logement 24 : à compléter

RAPPEL (depuis 31/07/14): Maison 30: réseau extérieur d'évacuation en PVC: regard en partie haute du réseau (pignon 30): à maçonner

RAPPEL (depuis 31/07/14): Logements 26,28,30: vides sanitaires sous extensions: puisque les plots de chauffe eau n'ont pas été réalisés comme demandé, de manière à permettre aux EP passant dessous les maisons de ressortir côté cour, les plots de chauffe-eau seront, au minimum, à disquer et démolir ponctuellement (soigneusement) en point bas pour éviter la formation d'une mare en VS (RAPPEL : demandé en réunion depuis février)

Maison 30 : SDE : dalle BA de SDE : pente constatée : très insuffisante (présence d'une flaque d'eau) : l'entreprise reprendra les pentes par ragréage pelliculaire avant réalisation de l'étanchéité liquide : PM : attendu : pente mini 2% vers siphon de sol , soit pour 170cm de large une différence de niveau dans la SDE de 35 mm, et seuil de 10 mini à 20mm maxi, et sol SDE en-dessous du sol de dégagement.

- Maison 30 : enduits extérieurs : repris : OK, sauf légers défauts qui restent à reprendre suite pose éléments en bois & éléments de couverture
- Maison 30 : réalisation des dés : en cuisine repris : OK

LOGEMENT 30 : Garde corps de chantier en escalier des extensions : posé : OK ; PM : peinture UPN endommagée ponctuellement : à reprendre

#### **COUVERTURE & BARDAGE**

RAPPEL (depuis 31/07/14) – logement 24 - Le zingueur doit finir son intervention sur sous-face chéneau (cf photo) - dernier rappel avant mis en demeure

RAPPEL (depuis 31/07/14) – logement 30 – cuisine : tôle de rive et finitions manquantes : à finaliser

RAPPEL (depuis 10/04/14) – logement 22 – cuisine : rayures sur bardage : à reprendre !

RAPPEL (depuis 13/03/14) - logement 22 : larmiers en zinc à poser en sous-face des linteaux, & préparer deux larmiers pour le logement 22 (tôle de la longueur des linteaux de jalousies (soit 2x390mm, de mémoire), largeur 40+25mm pliés à 135°)

Logement 30 : cuisine en extension & SDE en réhabilitation : VH & VB : semblent OK

#### PLAQUES DE PLÂTRE

logement 30 : toutes plaques de plâtre posées : reste bandes & quelques encoffrements & finitions à réaliser

#### **MENUISERIES BOIS**

PM : Fenêtres et portes-fenêtres bois : logement 30 : posés, reste à poser et régler crémones. Porte de communication avec coursive reposée et réparée, réajustée. RAPPEL : prévoir communication des PAC

#### **MENUISERIES PVC & ALU**

RAPPEL (depuis 17/07/14) fourniture PAC & classement menuiseries (AEV) : un ex. papier à transmettre au CT – dernier rappel avant mise en demeure

#### **MENUISERIES METALLIQUE**

RAPPEL : Logement 24 : portail battant, GDC, mat support TV + SAT & grilles de fermeture de VS : EXE avant mise en œuvre pour validation Moe transmises le 14/08/14 : visa en cours

RAPPEL (depuis 16/05/2014) : logement 24 : portail : chanfrein sur plaque de remplissage, & modifier portail au niveau de la béquille extérieure

#### PLOMBERIE

Logement 30 : VH réseau VRD assainissement : en cours : ne pas oublier de déposer & évacuer ancienne VH, ainsi que CE, etc...

**ELECTRICITE** PM : effectif =2

logement 30 : existant : réseaux réalisés ; appareillages tableau & et accessoires à mettre en place (le local est clos : s'organiser avec M. GRONDIN pour récupérer les clefs)

#### PEINTURE ETANCHEITE : effectif sur site = 2

Logements 26, 28, 30 : peinture extérieure des extensions : en cours (première couche réalisée); reprises suite legeres dégradations à prévoir en logement 30 (cuisine)

Logement 30 : SEL+ SPEC de SDE : réalisé : OK, <u>merci de confirmer pose des equerres que je n'ai pas remarqué (sous SPEC?)</u>

#### PLANNING DE SEMAINE PROCHAINE : doit être fait pour prochaine réunion de chantier

#### **Ensemble des logements**

RAPPEL→ Ent. GRONDIN / CE2J : fermeture cuisine logement 26 pour stockage matériaux & equipements : initalement demandé pour le 08/07, à réaliser pour la semaine prochaine : dernier rappel avant mise en demeure

→ Ent. EEPB : peinture extérieure des extensions : finaliser peinture : intervention à prévoir à partir du

#### Logement 30

3

- $\rightarrow$  Ent. Grondin / CE2J : carrelages & faïences à partir du 11/08 : cause retard GO, début décalé au 18/08, à finaliser pour le 21/08
- $\rightarrow$  Ent. Grondin / CE2J : finitions sur plaques de plâtre, en cours, <u>à finaliser</u> pour le 18/08 absolument
- $\rightarrow$  Ent. Grondin / CE2J : VRD : dé béton autour du regarden pignon : intervention à prévoir à partir du 18/08
- → Ent. EEPB : peinture intérieure du logement : intervention à prévoir à partir du 18/08
- → Ent. GRONDIN : menuiseries aluminium : réaliser toutes finitions sur menuiseries et entamer la vérification des calfeutrements avant le 21/08, <u>& préparer un fiche d'autocontrôle de vérification des calfeutrements</u> (vérification réalisée au jet d'eau ouvert à fond, sur tout les raccords dormant/gros oeuvre)
- → Ent. GRONDIN : menuiseries acier (GDC des extensions, etc...) : intervention à prévoir à partir du 20/08, si les menuiseries sont disponibles...

- $\rightarrow$  Ent. Grondin / CE2J : retouches sur tôles de bardage à réaliser sur l'ensemble des extensions de logements : intervention à prévoir à partir du 20/08
- → Ent. DLA : equipements divers & faïences sanitaires : à partir du 21/08, si les carrelages & faïences le permettent (réalisation / séchage)

#### Rappels:

- → Ent. GRONDIN: RAPPEL: transmission PAC menuiserie alu au CT: 1 exemplaire papier
- → Ent. Grondin / CE2J : dé béton de support du regard VRD & réseau PVC (pignon)

#### Logement 24

- → (rappel) Ent. Grondin / CE2J : logement 24 : dé béton de support du regard VRD & réseau PVC (initialement planifié pour le 08/07) : à réaliser lorsque le logement 24 sera de nouveau vide, c'est à dire immédiatement apres la livraison du logment 30 : le 29/08/14
- → (rappel) Ent. Grondin / CE2J : logement 24 : finition sous-face chéneau de coursive (initialement planifié pour 17/07) : à réaliser lorsque le logement 24 sera de nouveau vide, c'est à dire immédiatement apres la livraison du logment 30 : le 29/08/14

### PLANNING MOIS EN COURS

#### Logement 30

Finition des travaux de second oeuvre semaine prochaine. Priorité : faïences & carrelages, electricité, plomberie & peinture, finitions diverses sur appareillages & réglages définitifs

Objectif: OPR le 21/08/2014 à 8h00, reception le 28/08/2014 à 8h00

Logement suivant : initialement prévu n°26, mais pourrait etre remplacé par logement 28 selon disponibilité de logement social pour occupants du 26, qui ont fait une demande de mutation à la SEDRE :

→ la SEDRE de ST PAUL DOIT informer dans les plus bresf délais le maitre d'oeuvre sur l'avancement de cette demande pour la gestion & la coordination des travaux en cours



état extérieur des extensions

pour mémoire→ la locataire du logement 30, rencontrée le 14/08/14 en plein milieu du chantier alors que l'acces est interdit aux public (!), a refusé de quitter le chantier au motif que c'était sa maison, & s'est plainte de la mauvaise qualité des travaux, et enfin a fait savoir qu'elle refusait de rentrer dans sa maison une fois réhabilitée si les travaux suivants n'étaient pas réalisés:

- carrelage au sol : actuellement non prévu dans tout le logement : exige qu'il soit réalisé partout
- carrelage antidérappant de SDE : difficile à entretenir, veut du carrelage différent, lisse
- volets existants de la partie existante : tous révisés & réparés & repeints mais non remplacés : exige qu'ils soient remplacés
- acces au logement par portail sur ruelle : exige qu'il soit condamné & remplacé par un autre acces automobile depuis les rampes de bellemene
- fenetre sur cour : exige un garde corps complémentaire
- → il a été répondu à cette dame que toutes plaintes devaient être adressées à la SEDRE, et que si elle voulait pas du logement, elle n'était pas obligée de l'accepter.
  - → l'architecte rappelle aux entreprises qu'elles n'ont pas à autoriser l'acces au chantier aux personnes extérieures, et si ce type de probleme se produit de nouveau, doivent mettre tout en oeuvre pour clore le chantier de manière sûre: des panneaux clairs doivent être apposés à l'entrée du chantier et ce dernier doit être clos par cadenas en l'absence d'entreprise sur site.

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE JEUDI 21/08/2014 À 8h00 convoqués : ensemble des entreprises & sous-traitants déclarés